

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 5 août 2003

N° D060884 - CEMAT/2

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par :

SAINT GOBAIN EUROCOUSTIC
7 Place de Saverne
92415 COURBEVOIE CEDEX

Marque commerciale :

MINERVAL LUX - MINERVAL

Description sommaire :

Composition globale : Panneau de laine de roche surfacé d'un voile de verre décoratif et contrefacé d'un voile de verre naturel.

Application :

bâtiment

Masse :

(2,1 à 2,4) kg/m²

Epaisseur :

(de 15 à 20) mm

Coloris :

Blanc

Rapport d'essais :

N° D060884 - CEMAT/2 du 5 août 2003

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement, mesure du pouvoir calorifique supérieur.

Classement :

MO

Durabilité du classement (annexe 22) :

NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° D060884 - CEMAT/2 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Nota : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent Procès-verbal de classement ou de l'ensemble Procès-Verbal et rapport annexé.

Trappes, le 5 août 2003

Le Directeur du Centre
Energie et Matériaux



Benoît GAUMONT



La Responsable Technique



Lise GHYZEL